



Enfance

Les personnages de la Vallée des Légendes imaginés par les enfants
(dessin d'Enora CHADOUTEAU, classe de CM1)

Livret de rentrée scolaire

Ecole maternelle du Bois Renard
Ecole élémentaire Clément Péruchon

2019-2020

Sommaire

1 - L'école : qui fait quoi ?

pages 4

2 - Les écoles de Ligugé

L'école maternelle
L'école élémentaire
Les A.T.S.E.M

page 5

page 5

page 5

page 5

3 - Les services périscolaires

Les garderies scolaires
Le service minimum
Le P.Ed.T
Le restaurant scolaire
Le transport scolaire

pages 6-8

page 6

page 6

page 6

page 7

page 8

4 - L'accueil de loisirs

pages 9-10

5 - Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé

pages 11-13

La médiathèque
La vie associative
Le Pass assoc'
L'Association des Parents d'Elèves
Les Packs de l'Insolite
Le Secret du Manuscrit
Le parcours pédagogique

page 11

page 11

page 12

page 13

page 13

page 13

page 13

6 - Le calendrier scolaire et les numéros de téléphone d'urgence

page 14

7 - Localiser les écoles et les autres lieux d'animation jeunesse

page 15



Dessin de Rose KOK, classe de CP

L'édito du Maire

Chers parents, chers enfants,

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier pour les parents, les enfants et les enseignants. Cette année ce sont à nouveau plus de 300 élèves qui rejoignent les 4 classes de l'école maternelle du Bois Renard et les 9 de l'école élémentaire Clément Péruchon.

L'équipe municipale place les conditions d'accueil dans ses écoles au cœur de ses préoccupations et fait de la qualité de ses services périscolaires une priorité.

Nous vous invitons à rejoindre la commission RestoSco pour aborder tous les sujets inhérents à la restauration scolaire, ou la commission PEDT pour évoquer les activités proposées par la commune sur les temps de garderie. Depuis presque 10 ans, ces commissions extra-municipales ouvertes aux parents et aux enseignants sont des occasions d'échanges précieux qui permettent de nous inscrire ensemble dans une démarche d'amélioration continue.

Un des derniers sujets fut l'aménagement d'un self dans le restaurant de l'école élémentaire pour accroître le confort des élèves. Les passages seront fluidifiés, l'agencement de la salle de restaurant plus aéré, les enfants gagneront en autonomie et le personnel dédié précédemment au service sera aux côtés des enfants pour les accompagner dans ce changement. La réduction du gaspillage alimentaire est aussi un autre avantage .

Vous trouverez toutes les informations pratiques relatives au fonctionnement de ces commissions, des écoles et des services périscolaires dans ce livret de rentrée élaboré par la commission Vie Scolaire et illustré par les enfants de l'école Clément Péruchon.

Nous vous souhaitons à tous, enfants, parents, enseignants et personnel communal une très belle année scolaire.

Bien sincèrement,

**L'adjointe "Enfance et Vie Scolaire",
Stéphanie Verrier**



**Le Maire,
Joëlle Peltier**




Chorale des élèves des écoles de Ligugé lors de la 3^{ème} édition de la Fête de la Plage le 22 juin 2019

1 - L'école : qui fait quoi ?

La mairie et les services de l'éducation nationale travaillent en étroite collaboration dans le secteur de l'enseignement.

L'Education nationale

L'éducation nationale nomme les enseignants, les rémunère et gère le suivi pédagogique. L'inspectrice de notre circonscription, Madame Marie PAQUET, est la responsable hiérarchique des enseignants (www.ia86.ac-poitiers.fr). Placée sous l'autorité de l'inspecteur académique des services de l'éducation nationale, elle est l'interlocutrice du Maire.

Les directeurs des écoles sont des enseignants. Ils assurent les cours de leur classe tous les jours sauf une journée dans la semaine dite de décharge afin d'effectuer les tâches administratives.

La mairie



Elle met à disposition les installations nécessaires aux enseignants, les locaux, les mobiliers, les fournitures et le matériel. Elle a également en charge l'organisation des services périscolaires (la garderie, la restauration, le transport, et les activités proposées en dehors des classes).

Les services de la mairie vous accueillent les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30, le mardi de 8h30 à 17h30 (journée continue) et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 19h (sauf juillet – août).

La commission communale

La commission municipale "Enfance et vie scolaire" examine tous les projets en lien avec les écoles :

- les services périscolaires,
- l'accueil de loisirs,
- le subventionnement des écoles,
- les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs et du plan éducatif territorial.

Elle examine également les besoins et élabore une proposition de budget qui est soumise à l'approbation du conseil municipal. En 2018, le budget des écoles représentait 20 % des dépenses.

Membres de la commission

- Joëlle Peltier, présidente
- Stéphanie Verrier, vice-présidente
- Doriane Albert
- Sandrine Dumuis
- Françoise Martin
- Patrice Gainant
- Sandrine Brochard
- Sylvie GLASSON



Le conseil d'école

Le conseil d'école, présidé par le directeur et composé des enseignants, du maire, de l'adjointe à l'enfance et vie scolaire, des représentants de l'éducation nationale et des parents élus, se réunit une fois par trimestre. Il est l'organe qui prend les décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur.



2 - Les écoles de Ligugé

L'école maternelle du Bois Renard



Horaires

8h45-11h45 et 14h-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h-12h le mercredi

Garderie de l'école
7h30-8h30 et 16h15-18h40
Tél. 05 49 55 23 83

05 49 55 23 83
ce.0861096z@ac-poitiers.fr

Patrice Jaulin
directeur de l'école maternelle

Les A.T.S.E.M

(Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)

Ce sont environ 30 personnes qui interviennent sur les deux écoles. Ils sont chargés :

- de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil,
- l'animation et l'hygiène des jeunes enfants,
- la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Les ATSEM sont employés par la mairie et ne peuvent se substituer aux enseignants.



L'école élémentaire Clément Péruchon



Horaires

8h50-12h et 13h50-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50-12h le mercredi

Garderie de l'école
7h30-8h30, 13h00-13h50 et 16h15-18h40
Tél. 05 49 55 20 45

05 49 55 20 45
ce.0860337z@ac-poitiers.fr

Emilie Briaud
directrice de l'école élémentaire



école maternelle du Bois Renard



école élémentaire Clément Péruchon

3 - Les services périscolaires

Les garderies scolaires

Une garderie est mise en place dans chaque école. Il est demandé aux parents de bien vouloir en respecter les horaires. Les portes ferment à 18h40.

- Temps 1 : de 7h30 à 8h30
- Temps 2 : de 13h à 13h50
- Temps 3 : de 16h45 à 17h30
- Temps 4 : de 17h30 à 18h40

En cas de retard à 18h40, l'heure supplémentaire débutée sera facturée forfaitairement à 5.43 € (quel que soit le QF).

Cette majoration exceptionnelle sera multipliée par deux au 2^{ème} retard (10.86 €), par trois au 3^{ème} retard (16,29 €) et par quatre à chaque nouveau retard (21,72 €).

Les garderies sont gratuites de 8h30 à 8h50 et de 16h15 à 16h45. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à laisser un message ou un sms à David au 06 05 00 28 81 ou à Mélanie au 06 71 81 19 97.

A l'école élémentaire, deux salles seront dédiées à la garderie :

- une salle vouée aux activités calmes (devoirs),
- et une seconde salle pour les activités jeux, dessins... sous la responsabilité d'animateurs.

Tranche de QF	Tarifs 2019 * Temps 1,2,3,4
QF < 500	0.81 €
501 < QF < 700	0.92 €
701 < QF < 1040	1.61 €
1041 < QF < 1380	1.71 €
1381 < QF < 2160	1.76 €
QF > 2161 ou non communiqué	1.81 €



David Moulin
coordinateur du périscolaire



Mélanie Texier
référente de la
garderie élémentaire



Nicole Pelaez
référente de la garderie maternelle

Le service minimum

En cas de grève, lorsque le nombre des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, un service minimum d'accueil gratuit, uniquement durant le temps scolaire, est organisé par la mairie.

Le P.Ed.T

La mairie, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et du **Projet Éducatif Territorial (PEdT)**, a mis en place depuis la rentrée 2013-2014 des temps d'activités périscolaires sur les deux écoles de la commune. Ces activités ont lieu durant la pause méridienne de 13h15 à 14h00 et le soir après la classe de 16h15 à 17h00, quatre jours par semaine en moyenne.

Les activités proposées n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. La finalité de ces activités est de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Les activités commenceront après les vacances de la Toussaint 2019 et se répartiront en plusieurs périodes.

Tranche de QF	Tarifs forfaitaires 2019* par période
QF < 500	4.00 €
501 < QF < 700	4.50 €
701 < QF < 1040	5.00 €
1041 < QF < 1380	5.50 €
1381 < QF < 2160	6.00 €
QF > 2161 ou non communiqué	6.50 €

Le restaurant scolaire



Restaurant scolaire
22 rue Clément Péruchon
05 49 55 31 63

Soucieux de la qualité des repas servis aux enfants, les élus ont choisi de faire appel à des professionnels au travers d'un contrat d'assistance comprenant :

- l'élaboration des menus conformément aux normes nutritionnelles,
- la gestion des approvisionnements,
- la formation du personnel à de nouvelles recettes,
- la vérification du respect des règles d'hygiène,
- un programme d'animations.

Un certain nombre d'exigences sur la qualité des produits utilisés ont été formulées : les repas doivent comprendre au moins 80% de produits frais, des produits de saisons, 24% de produits locaux et/ou des produits ayant des signes d'identification de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOC, Bio).



Marie-Laure Couturier
responsable du
restaurant scolaire

Une commission extra-municipale "Restosco" composée d'élus, de représentants des écoles, de parents d'élèves, d'employés communaux et de l'entreprise titulaire du contrat. Présidée par Stéphanie Verrier, adjointe à l'enfance et vie scolaire, cette commission valide les menus et aborde tous les sujets en lien avec la restauration scolaire. Les menus sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée des écoles et sur le site de la mairie, www.liguge.fr

Le coût du repas

Le tarif du repas varie en fonction du quotient familial.

Un tarif distinct pour les agents communaux et pour les personnes extérieures est également appliqué.

Tranche de QF	Tarifs 2019*
QF < 500	0.93 €
501 < QF < 700	1.88 €
701 < QF < 1040	2.80 €
1041 < QF < 1380	3.00 €
1381 < QF < 2160	3.20 €
QF > 2161 ou non communiqué	3.76 €
Agents communaux	4.28 €
Autres adultes	5.35 €

Allergies et Protocole d'Accueil Individualisé

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, les parents doivent en informer par courrier le maire et le directeur de l'école. Un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** sera établi après examen du certificat médical et du dossier joint au courrier. Si le PAI est refusé pour pathologie trop lourde, une solution pourra être envisagée afin que l'enfant puisse emporter son déjeuner à l'école.

La restauration scolaire de Ligugé a servi au total plus de 41 049 repas l'année dernière, représentant environ 220 repas/jour en élémentaire et 110 repas/jour en maternelle.

* Les tarifs seront actualisés au 1^{er} janvier 2020.

Le transport scolaire

Un service de transport scolaire avec un accompagnateur est mis en place afin de relier les hameaux de la commune aux écoles maternelle et élémentaire.



Le trajet et les horaires sont consultables sur le site de la commune : www.liguge.fr

Tranche de QF	Tarifs/année scolaire 2019*
QF < 500	10 €
501 < QF < 700	15 €
701 < QF < 1040	20 €
1041 < QF < 1380	25 €
1381 < QF < 2160	30 €
QF > 2161 ou non communiqué	35 €

* Les tarifs seront actualisés au 1^{er} janvier 2020.

La commune finance en grande partie le transport avec une contribution des familles.

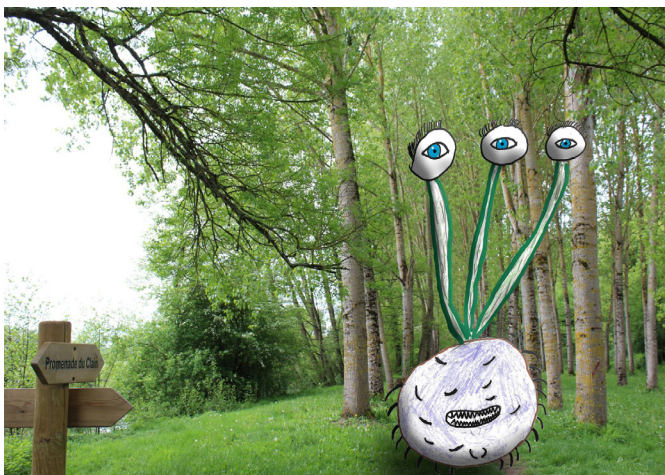
Les abords des deux écoles sont ainsi sécurisés et l'environnement est préservé.

Après inscription de l'enfant sur la fiche de renseignements des activités périscolaires, l'enfant se verra remettre une carte de transport avec photo par les services de la mairie.

L'inscription se fait ensuite le matin par l'enseignant de la classe pour l'élémentaire et par les parents en maternelle.



Les personnages de la Vallée des Légendes imaginés par les enfants





4 - L'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Ligugé permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant un espace de vie éducatif et ludique nécessaire à son épanouissement.

Accueil de loisirs
 domaine de Givray
 06.05.00.28.81
 alshdegivray@gmail.com

Il prend en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. Nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de la structure.

L'équipe d'animation travaille en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant (parents et intervenants extérieurs)

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant le séjour.

Ce Projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs.

Public accueilli :

Nous accueillons jusqu'à 110 enfants de 3 à 13 ans.

Dates et horaires d'ouverture :

Les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi de chaque période de vacances scolaire.

L'accueil de loisirs ouvre de 7h30 à 18h30, l'accueil échelonné est proposé de 7h30 à 9h00 et le départ de 17h00 à 18h30.

Objectifs

Pour répondre aux objectifs du projet éducatif de la commune de Ligugé, l'accueil de loisirs doit :

- Respecter les rythmes de vie des enfants et prendre en compte le fait que les enfants sont en plein développement (notion de fragilité physique, affective, sociale).
- Inciter la création de lien sociaux, affectifs entre les enfants afin de permettre leur épanouissement et contribuer au bien-être de chacun (besoin de sécurité).
- Apprendre à respecter "l'autre" avec ses différences, ses spécificités (l'appartenance).
- Élargir le panel de compétences des enfants et les initier à un maximum de tâches (savoirs qu'ils pourront réinvestir à l'école, à la maison ou avec les copains).
- Sensibiliser les enfants à leur santé et à l'environnement.



Les activités proposées par les jeunes, l'équipe d'animation, ou les parents, sont considérées comme des "moyens" éducatifs et non comme une "fin".



David Moulin
 directeur
 06.05.00.28.81



Mélanie Texier
 directrice adjointe
 06.71.81.19.97

Projets et actions de l'accueil de loisirs

Cette année, nous allons faire vivre deux projets collaboratifs :

- L'un avec la maison de retraite « Les jardins de Montplaisir » à Ligugé.
- L'autre, qui sera la continuité de l'année dernière, avec l'IME de Mauroc à Saint-Benoit.

Ces deux projets s'adressent aux enfants volontaires qui fréquentent l'accueil de loisirs. Ils ont pour objectifs :

- De favoriser l'ouverture et le vivre ensemble par une découverte de « l'autre », de ses richesses et de ses différences (handicap, âge, etc.)
- De favoriser la mixité sociale au travers d'activités créant des interactions entre les différents publics.

Nous mènerons également plusieurs actions tout au long de l'année. Celles-ci seront en lien avec des manifestations organisées sur la commune : marché de Noël, fête de la plage, etc.

L'objectif de ces actions est de permettre aux enfants de s'inscrire dans la vie de la commune en proposant des activités et des animations.

Tarifs 2019*

Mercredi après-midi

Tranche de QF (pour les Ligugéens)	Repas seul	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
QF < 500	4.72 €	2.20 €	5.30 €
501 < QF < 700		3.30 €	6.40 €
701 < QF < 1040		4.95 €	8,05 €
1041 < QF < 1350		6.30 €	9.14 €
1351 < QF < 2160		7.20 €	10.30 €
2161 < QF		7.85 €	10.90 €

Retrouvez toute notre actualité sur :

<https://www.facebook.com/jeromestevenoff/>



Vacances scolaires

Tranche de QF (pour les Ligugéens)	journee sans repas	journee avec repas
QF < 500	4.15 €	7.40 €
501 < QF < 700	5.65 €	8.95 €
701 < QF < 1040	7.70 €	11,00 €
1041 < QF < 1380	9.70 €	13,10 €
1381 < QF < 2160	10.90 €	14,35 €
2161 < QF	12.30 €	15.80 €



* Les tarifs seront actualisés au 1^{er} janvier 2020.

Les activités destinées aux ados

Depuis janvier 2019, afin de permettre aux adolescents de la commune de se divertir et d'avoir accès à des activités et/ou séjours à des tarifs attractifs, l'accueil de loisirs a élargi son offre d'activités. En effet, **une fois par mois, une soirée à thème est proposée aux adolescents de 12 à 17 ans (laser-game, escalade, jeux de société, escape-game, canoé, accrobranches...).**

L'accueil de loisirs ouvre également ses portes aux collégiens lors de la dernière semaine avant les vacances d'été.

Enfin des week-end ou mini-séjours leur seront proposés durant l'année scolaire.

Renseignements et inscriptions :
david.moulin@liguge.fr ou 05 49 55 21 24





5 - Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé

La médiathèque

Les heures d'ouverture

Le mardi et le vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Le mercredi et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le jeudi de 16h à 18h.

Médiathèque
 Place Pannonhalma
 05 49 55 97 19
 poste 2
 mediatheque@liguge.fr



Rodolphe Collet
 responsable de la médiathèque

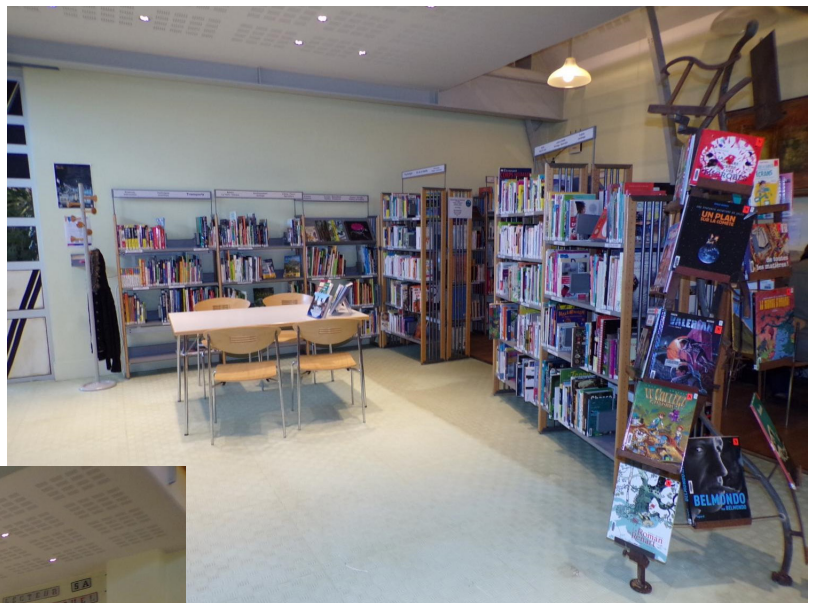
Les tarifs et modalités d'inscription

La médiathèque est ouverte aux scolaires les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h. Les enfants inscrits peuvent venir aux horaires d'ouverture au public pour emprunter des livres, des magazines, des CD et DVD.

- gratuité pour les enfants,
- 6 € pour les adultes habitant la commune,
- 8 € pour une personne résidant sur une autre commune.

L'inscription peut être faite rapidement, il suffit de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une carte est délivrée. L'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription.

Une fois inscrit, on peut emprunter 12 documents pour 3 semaines, ou 11 documents et un DVD pour une semaine. Des animations sont régulièrement organisées et sont ouvertes aux enfants inscrits et non inscrits.



La médiathèque, c'est plus de 10.000 livres, 2.000 CD, une trentaine d'abonnements à des magazines, plus de 200 DVD.

La vie associative

Une **cinquantaine de structures compose le paysage associatif** de la commune. Pour l'essentiel, elles se répartissent dans les secteurs sportif, culturel, de loisirs et social.

Chaque année, à la rentrée de septembre, elles se retrouvent à l'occasion du forum des associations. Il permet d'aller à leur rencontre, de s'inscrire auprès d'elles et de découvrir leur activité par le biais de démonstrations et d'animations. Placée sous le signe de la convivialité, cette journée est également l'occasion pour la municipalité de réunir l'ensemble des bénévoles autour d'un buffet offert par la commune et d'accueillir les nouveaux habitants.

L'édition 2019 du forum des associations aura lieu le dimanche 8 septembre 2019 de 14h à 18h30 au complexe sportif Jean-Paul Gomez.

Pour tous renseignements sur les associations de la commune, vous pouvez également :

- consulter la rubrique associative sur le site www.liguge.fr,
- contacter le secrétariat des associations situé dans les locaux de l'espace culturel Eugène-Aubin.

Il est ouvert le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Il est fermé au public le jeudi et réservé à l'urbanisme le mardi.

Secrétariat des associations

Place Panonhalma

05 49 55 97 19

poste 1

secretariat.associations@liguge.fr



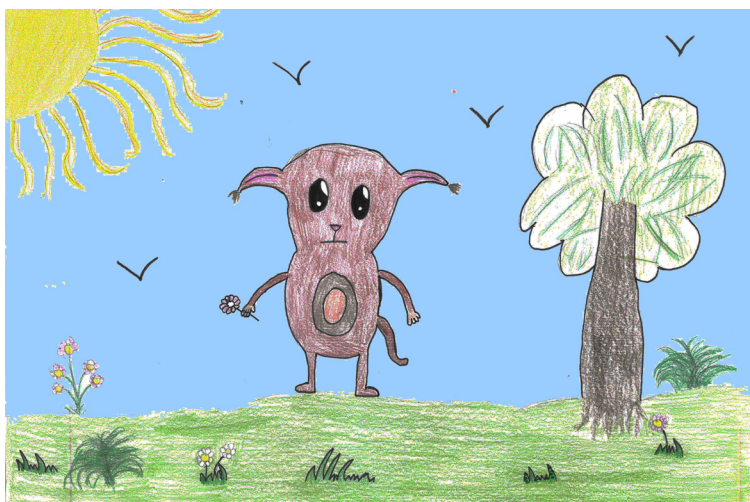
Stéphane Terny
responsable du secrétariat des associations

Le Pass' Assoc

Le dispositif "Pass'Assoc" est une opération menée par le Centre Communal d'Action Sociale de Ligugé en collaboration avec les associations communales et intercommunales ligugéennes. Il se traduit par la remise à la famille de l'enfant d'un coupon de réduction valable sur la cotisation sportive ou culturelle.

Son objectif est de favoriser l'accès des jeunes de la commune aux pratiques sportives et culturelles. Tous les jeunes domiciliés sur la commune, âgés de 4 à 18 ans inclus peuvent bénéficier de ce dispositif.

La demande d'attribution du Pass'Assoc est disponible en mairie, au secrétariat des associations ou auprès des associations.



Les personnages de la Vallée des Légendes imaginés par les enfants



L'Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a pour but :

- D'organiser des conférences et des manifestations éducatives, artistiques et sportives en direction des enfants des écoles de Ligugé ou de leurs parents.
- De regrouper l'ensemble des parents d'élèves des écoles de Ligugé, de favoriser les échanges entre eux ainsi qu'avec les enseignants.
- De formuler au nom des parents des vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels de l'école et des élèves.
- D'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action de l'équipe enseignante.

A.P.E
Ecole élémentaire
22 rue Clément Péruchon
86240 Ligugé
ape.liguge@gmail.com

Les Packs de l'Insolite

Une aventure sur mesure au coeur d'un patrimoine naturel d'exception.

Vous voulez organiser un goûter d'anniversaire inoubliable...

Vivez une expérience unique au coeur d'un patrimoine naturel d'exception, alliant sport et énigme découverte de Ligugé

Choisissez le pack insolite de vos envies à partager entre amis, entre collègues ou en famille.

Renseignements :

Bureau municipal du Tourisme
place Pannonhalma 86240 Ligugé
05 49 55 97 19



SENSATIONS INSOLITES	VERTIGE INSOLITE	FRAÎCHEUR INSOLITE
Accrobranche + Nuit + Jeu d'énigme + Paddle/Canoe	Accrobranche + Nuit + Jeu d'énigme	Paddle/Canoe + Nuit + Jeu d'énigme
6 personnes : 339€ (189€ + 60€ + 90€)* au lieu de 449 €	6 personnes : 279€ (189€ + 90€)* au lieu de 359 €	6 personnes : 249€ (189€ + 60€)* au lieu de 329 €
8 personnes : 419€ (219€ + 80€ + 120€)* au lieu de 549 €	8 personnes : 339€ (219€ + 120€)* au lieu de 429 €	8 personnes : 299€ (219€ + 80€)* au lieu de 389 €

* Sommes à régler à chaque prestataire.



Le parcours pédagogique

Le parcours pédagogique sur le site de la Filature a été créé en juillet 2015.



Vous pouvez vous balader en famille autour de l'étang, sur l'île de la Filature et faire des petites pauses pédagogiques.

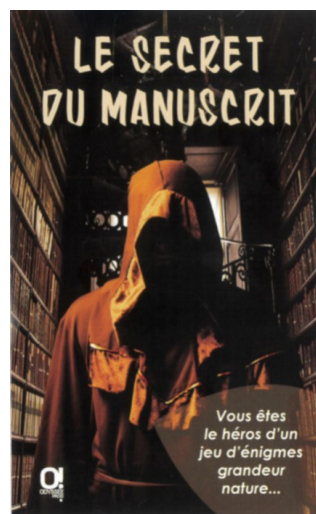
Vous découvrirez des panneaux vous racontant l'origine de cette usine, la vie sur ce site au siècle dernier; vous parlant de différentes espèces animales présentes

sur l'île et dans l'étang... en un mot, en vous faisant voyager sur ce lieu chargé d'histoire.

Bonne balade à toutes et à tous.

Le Secret du Manuscrit

Participer en famille au jeu de piste « Le secret du manuscrit ».



« Tu es le Maître des novices, en charge de la bibliothèque de l'abbaye. Alors que tu faisais ton inventaire habituel, un vent de panique s'empare de toi.

La pièce maîtresse, manuscrit d'une valeur inestimable, a disparu de ton rayonnage.

Ta mission, retrouver ce précieux manuscrit ! »

Jeu sur réservation uniquement.

Modalités et réservations sur www.liguge.fr, au bureau municipal du Tourisme ou à la médiathèque.

6 - Le calendrier scolaire et les numéros de téléphone d'urgence

Les numéros d'urgence

• Services locaux

Astreinte élus de Ligugé	06 82 20 33 43
Astreinte services techniques	06 44 35 10 13
Commissariat des 3 Cités	05 49 52 26 82
Police secours	17
Pompiers	18
CAF	0 820 25 86 10
CPAM	3646

• Santé

SAMU	15
Appel d'urgence européen	112
Pharmacie de garde	3915
CHU de Poitiers	05 49 44 44 44
Urgences pédiatriques	05 49 44 38 07
Centre antipoison (CHU)	05 49 44 44 44
Médecins de Ligugé	05 49 55 21 23 05 49 47 13 94

• Urgence écoute et soutien

SAMU social	115
Enfance maltraitée	119
SOS enfants disparus	116 000
Assistante sociale Ligugé	05 49 55 22 05
Maison de la solidarité	05 49 00 51 30
Enfance et partage	0 800 051 234
Croix-Rouge française	05 49 50 90 90

Calendrier de l'année scolaire 2019-2020

• Rentrée des élèves

lundi 2 septembre 2019

• Automne

du samedi 19 octobre 2019

au dimanche 3 novembre 2019 inclus

• Noël

du samedi 21 décembre 2019

au dimanche 5 janvier 2020 inclus

• Hiver

du samedi 22 février 2020

au dimanche 8 mars 2020 inclus

• Printemps

du samedi 18 avril 2020

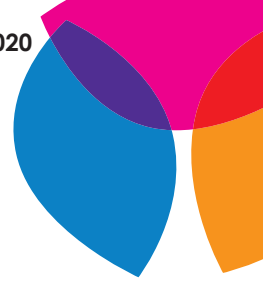
au dimanche 3 mai 2020 inclus

• Début des vacances d'été

samedi 4 juillet 2020



Les personnages de la Vallée des Légendes imaginés par les enfants



7 - Localiser les écoles et les autres lieux d'animation jeunesse



1 Le parc multisports



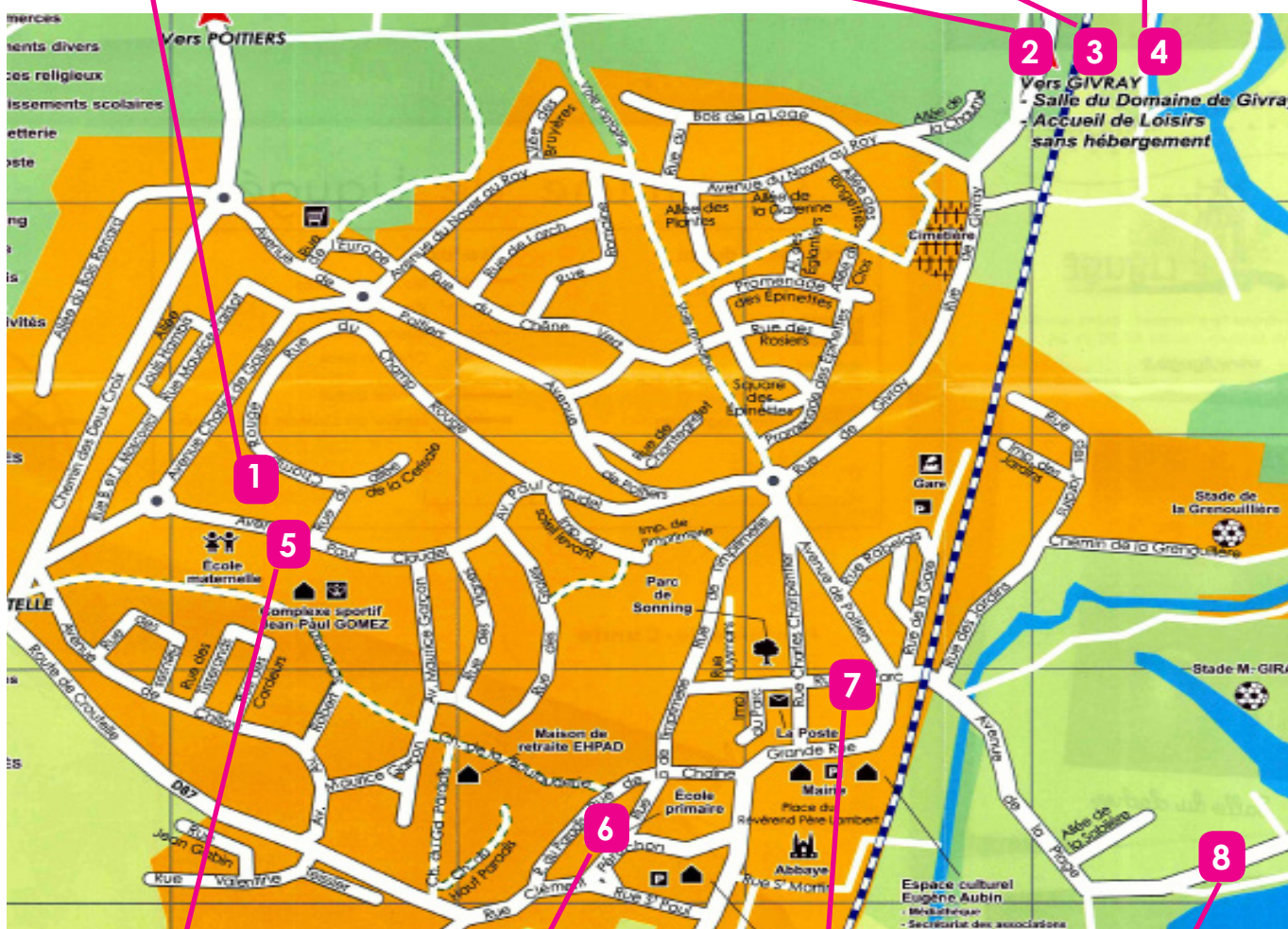
3 Le Parc Aventure de la Vallée des Légendes



2 Le Verger Insolite



4 L'accueil de loisirs de Givray



5 L'école maternelle du Bois Renard



6 L'école élémentaire Clément Péruchon

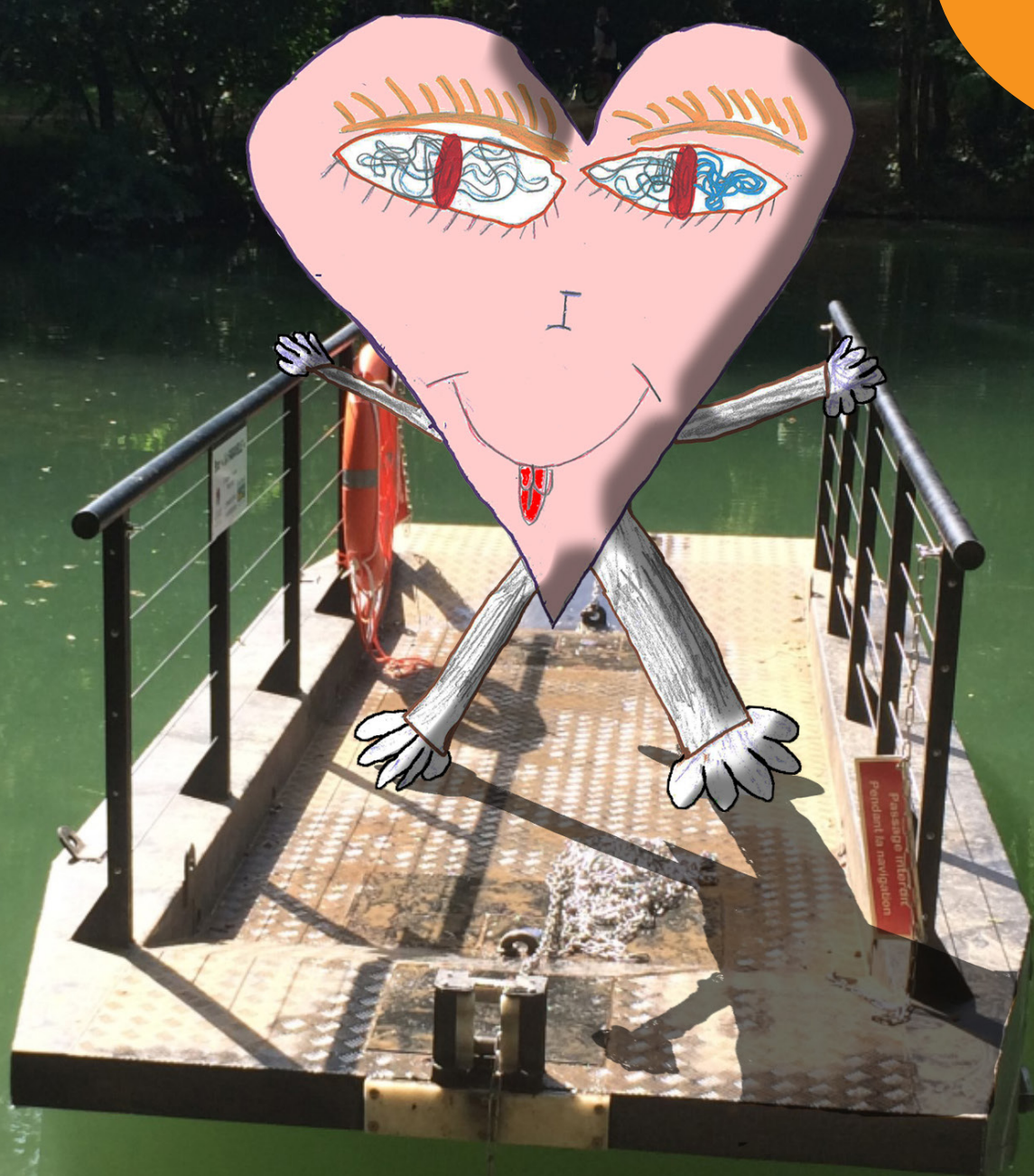


7 La médiathèque



8 Le parcours pédagogique





Les personnages de la Vallée des Légendes imaginés par les enfants

Livret d'informations pratiques élaboré par la mairie de Ligugé

Mairie de Ligugé

Place du Révérend Père Lambert 86240 Ligugé

Tél. 05 49 55 21 24 Fax 05 49 55 38 45 contact@liguge.fr www.liguge.fr

Illustrations

dessins des classes de l'école élémentaire Clément Péruchon

Crédits photos

Mairie de Ligugé